



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **15 juin 2020 à 19 h 30** par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, conseiller

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est 19h30.

Auditoire : il y a 18 participants

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-167

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

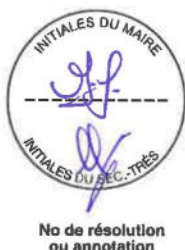
Achat d'une remorque pour le sauvetage hors route

20-168

Considérant que le Service des incendies a procédé à un appel d'offres sur invitation en juin 2020 pour l'achat d'une remorque pour le sauvetage hors route;

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Expert de la Remorque Gatineau 9 600,00 \$ plus taxes
- Attache Remorque Gatineau 9 699,00 \$ plus taxes



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Expert de la Remorque Gatineau pour une somme de 9 600,00 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour l'achat d'une remorque pour le sauvetage hors route, à la compagnie Expert de la Remorque Gatineau pour une somme de 9 600,00 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres sur invitation;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour l'achat d'une remorque pour le sauvetage hors route à même le règlement d'emprunt 20-805, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Création et dotation du poste « Préposé à la surfaceuse et à l'entretien » Complexe sportif

20-169

Considérant la municipalisation de la gestion du Complexe sportif par la Municipalité, adoptée par résolution 19-241, le 5 août 2019;

Considérant que le protocole de transfert prévoyait la prise en charge par la Municipalité du personnel aux opérations d'entretien et d'opération de la surfaceuse;

Considérant qu'un poste de *Préposé à la surfaceuse et à l'entretien* a pour responsabilités notamment d'assurer l'entretien de la glace en opérant et entretenant la surfaceuse et également d'assurer l'entretien des bâtiments et des équipements incluant les équipements servant à la fabrication de la glace;

Considérant que ce poste est nécessaire aux opérations du complexe sportif et qu'il est prévu au budget 2020 ;

Considérant l'article 22.01 de la convention traitant des nouvelles fonctions et du ressort exclusif de l'employeur à cet égard;

Considérant que nous avons obtenu un accord avec le syndicat des employées et employés de la Municipalité de La Pêche pour procéder à une nomination sans concours de M. Benji Bruyère au poste de « Préposé à la surfaceuse et à l'entretien » poste régulier saisonnier (39 semaines);

Considérant que l'employeur en vertu de la convention collective s'engage à maintenir en vigueur au minimum le même nombre de postes existants au moment de la signature de la présente convention collective, à savoir 32 postes et que cette exigence est respectée;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal entérine la création du poste de *Préposé à la surfaceuse et à l'entretien* et que ce poste soit établi comme un poste régulier saisonnier (39 semaines) à 40 heures/semaine ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Que ce poste soit octroyé sans concours à M. Benji Bruyère tel que convenu avec le Syndicat des employés et employés de la Municipalité de La Pêche, conformément à l'article 21 de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

20-170

Avis de motion - règlement 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison

Carolane Larocque donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, règlement 20-809 décrétant une dépense de 256 179 \$ et un emprunt de 256 179 \$ pour l'achat de bacs de compostage incluant la livraison.

Le projet de règlement 20-809 est déposé et présenté séance tenante.

20-171

Avis de motion - règlement 20-812 décrétant un emprunt de 2 880 595 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, règlement 20-812 décrétant un emprunt de 2 880 595 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Le projet de règlement 20-812 est déposé et présenté séance tenante.

20-172

Avis de motion - règlement 20-813 modifiant le règlement 19-791 limite de vitesse - quartier résidentiel

Réjean Desjardins donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 20-813, modifiant le règlement 19 791 limite de vitesse - quartier résidentiel

Le projet de règlement 20-813 est déposé et présenté séance tenante.

20-173

Adoption du second projet de règlement 20-810, modifiant le règlement de zonage 03-429, projet résidentiel intégré dans la zone Rb-604

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1) ;

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté, lors d'une séance antérieure tenue le 4 mai 2020, un premier projet de règlement, lequel a fait l'objet d'une consultation publique par appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant du 13 au 28 mai 2020;

Considérant que le seul commentaire écrit reçu par courriel dans le délai prescrit a permis de mettre en lumière certaines omissions ou erreurs dans le premier projet de règlement 20-810, nécessitant d'apporter des changements au second projet de règlement, notamment en ce qui concerne la classification des usages et les catégories de constructions, ainsi que les types et couleurs des matériaux de revêtement des toitures et de revêtement extérieur de finition des murs. Ces changements n'ont pas pour effet de modifier la nature et l'esprit du règlement, ni le nombre d'unités de logement prévu, à savoir :

1. L'article 5.8.7 Classe 7 : Bifamilial jumelé est remplacé par l'article 5.8.7 Classe 7 : Bifamilial jumelé et en rangée ;
2. L'article 6.1.7 Catégorie 7 : Bâtiment bifamilial jumelé est remplacé par l'article 6.1.7 Catégorie 7 : Bâtiment bifamilial jumelé ou en rangée ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, et ;

Reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) sur le chemin Clark

20-177

Considérant que la municipalité de La Pêche a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la municipalité de La Pêche désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la municipalité de La Pêche s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que le Service des travaux publics a reçu des plans et devis avec estimation des coûts pour la réalisation des travaux d'amélioration d'une courbe dangereuse sur le chemin Clark (environ 350 m);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité de La Pêche choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

Confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et;

Reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Achat de barrières – Arrêt et déviation d'eau

20-178

Considérant que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix et que MegaSecur est le seul manufacturier et distributeur des barrières d'eau Water-Gate;

Considérant que la Municipalité a reçu un prix pour l'achat d'une (1) barrière pour l'arrêt de l'eau 39"H x 30"L par l'entreprise Megasecur au montant de 4 880,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour l'achat d'une (1) barrière pour l'arrêt de l'eau 39"H x 30"L à la compagnie MegaSecur pour une somme de 4 880,00 \$ plus taxes;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 20-805, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-179

Appel d'offres sur invitation – 2020-SOU-320-019A services de contrôle qualitatif et quantitatif remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux - divers chemins municipaux

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis en juin 2020 pour des services de contrôle qualitatif et quantitatif pour travaux de remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux - divers chemins municipaux, appel d'offres 2020-SOU-320-019A;

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| o Les Services EXP | 18 740,93 \$ plus taxes |
| o Groupe ABS | 19 049,75 \$ plus taxes |
| o SNC LAVALIN | Aucun prix soumis |

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Les services EXP au montant de 18 740,93 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Pamela Ross

Et résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour des services de contrôle qualitatif et quantitatif pour le remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux - divers chemins municipaux, à la compagnie Les services EXP au montant de 18 740,93 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-019A;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour les services de contrôle qualitatif et quantitatif pour le remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux – divers chemins municipaux prévus au contrat 2020-SOU-320-019A à même le règlement d'emprunt 19-792 remboursable sur une période de dix (10) ans;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

20-180

Appel d'offres 2020-SOU-320-019 travaux de remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) en mai 2020 pour des travaux de remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux, appel d'offres 2020-SOU-320-019 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| • Construction FGK inc. | 686 890,16 \$ plus taxes |
| • Eurovia Québec Construction inc | 838 453,00 \$ plus taxes |
| • 130247 Canada Inc/pavage Inter Cité | 894 236,20 \$ plus taxes |

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Construction FGK inc. pour une somme de 686 890,16 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux, à la compagnie Construction FGK inc pour une somme de 686 890,16 \$ plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2020-SOU-320-019 ;

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements selon le devis et bordereau de soumission pour les travaux de remplacement de ponceaux et d'enrobé bitumineux prévu au contrat 2020-SOU-320-019, à même le règlement d'emprunt 19-792, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Achat d'un terrain pour le futur hôtel de ville

20-181

Considérant l'objectif stratégique numéro 6 du plan stratégique 2019-2023, qui vise à « Construire un nouvel hôtel de ville »;

Considérant la contreproposition à une promesse d'achat numéro 94140 en date du 4 juin 2020 laquelle est annexée à la présente résolution;

Considérant que ladite contreproposition fait suite à l'offre d'achat refusée portant le numéro 51563 soumise par le courtier immobilier Martin Blanchette de la firme GAUVIN IMMOBILIER au vendeur 6610561 CANADA INC, en date du 25 mai 2020, pour le terrain situé au 101, route Principale Est;

Considérant que les termes de cette contreproposition ont été soumis au conseil pour étude lors d'un comité plénier et que les membres s'en sont déclarés satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal accepte la contreproposition à la promesse d'achat numéro 94140 en date du 4 juin 2020;

Mandate Me Marc Nadeau notaire pour réaliser la transaction en lien avec cette contreproposition;

Autorise le service des finances à effectuer les paiements de cette transaction au montant de 130 000 \$ à même le règlement d'emprunt 19-786 remboursable sur une période de dix (10) ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Le conseiller M. Michel Gervais demande un vote .

Sont pour : Richard Gervais, Réjean Desjardins, Carolane Larocque, Francis Beausoleil, Pamela Ross, Claude Giroux.

Sont contre : Michel Gervais

Adoptée à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h47 et se termine à 20 h 00.

T. Boyer : question concernant la contre-offre, résolution 15, règlement d'emprunt et impacte sur les résidences.

LEVÉE DE LA SÉANCE

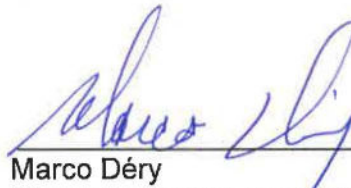
20-182

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité


Guillaume Lamoureux
Maire


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier